

Commune de Berthen



pour une maîtrise de l'érosion...

Une rencontre en 3 temps

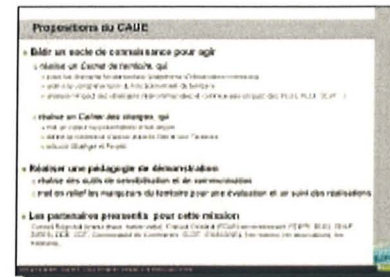
- **Diaporama**



- **Film**



- **Débat**



Demande initiale

Demande initiale : Érosion du Mont des Cats

(Lettre du 12 Décembre 2006)

Les élus de la commune de Berthen, dans le cadre de la préservation de l'environnement, sont préoccupés par :

- le problème de l'érosion de la face Est du Mont des Cats,
- les phénomènes de ravinements observés sur la commune,
- l'ensablement régulier des fossés,

Les facteurs naturels induisant ces phénomènes :

- les fortes pentes
- le types de sol (sablo argileux),
- les fortes intensités pluviométriques,
- les rejets des eaux de l'abbaye,

Les usages accentuant ces phénomènes :

- les pratiques culturales (travaux du sol, labours)
- la forte fréquentation (promeneurs, cavaliers, « Quades »...)



Érosion

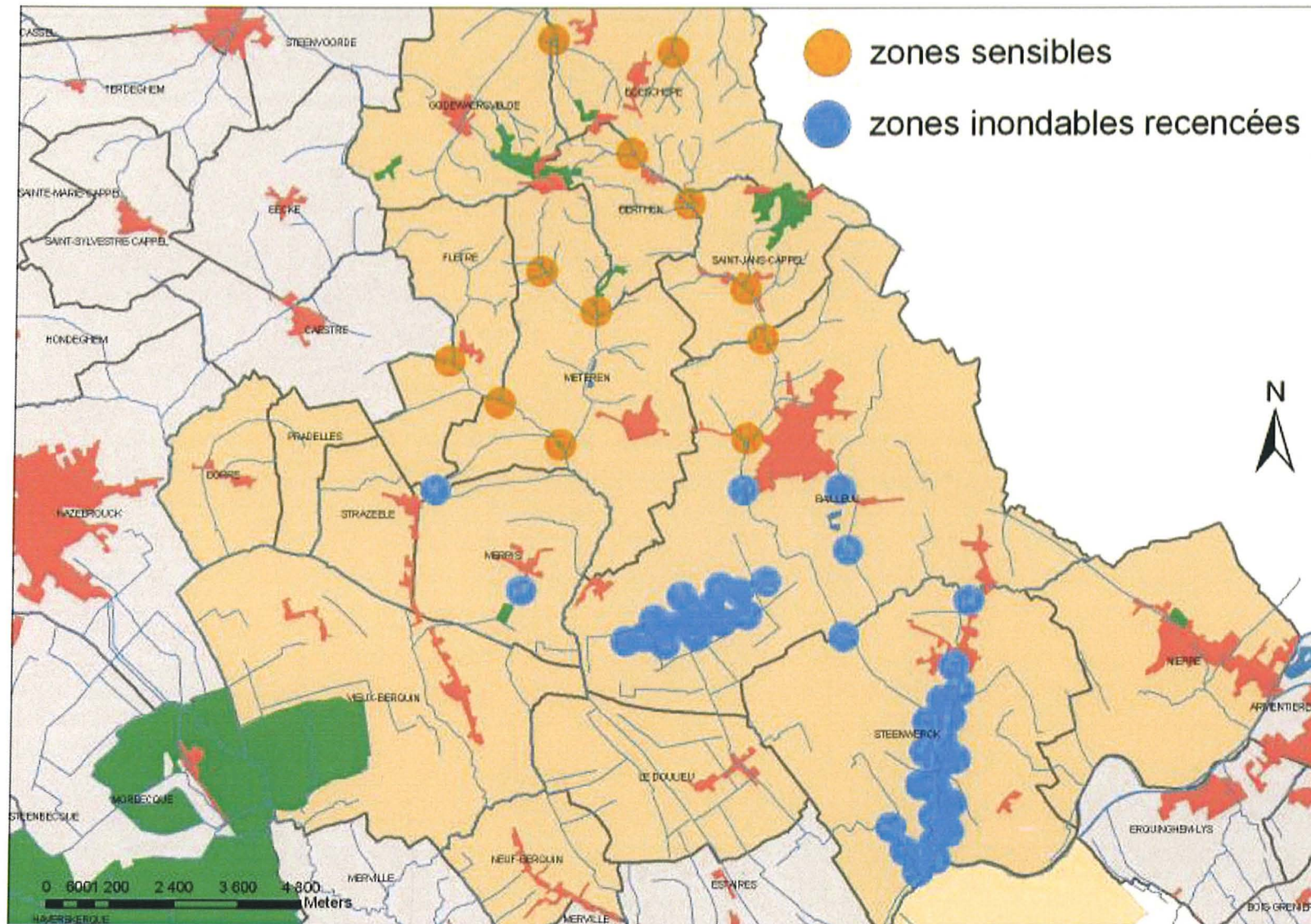


Stagnation



Ravinement

Sites sensibles pressentis et zones inondables recensées



- Localisation des zones à risques pressenties
- Carte de recensement des inondations pour la CCMFPL – Inventaires mai 2006 (DDE)

Impacts sur le territoire liés à la stagnation - Plaine

Sur les infrastructures



Sur les terres agricoles

2004 : cultures



Hiver 2002



Sur le bâti

Écluse de Sailly-sur-la-Lys



2004 : accès habitations

Inondations de 2001

Inondations de 2004

- le territoire en aval, de la Plaine de la Lys, est vite saturé
- le trop plein se déverse, dans la Lys.
- des poches restent piégées, dans les micro-reliefs

Impacts générés sur le territoire liés aux inondations

NATURELS (non chiffrables)

- perte du capital sol,
- qualité des eaux,
- destruction de milieux naturels et paysagers,
- détérioration du cadre de vie,
- fragilisation des talus,
(action qui peut être causée par le rat musqué)
-

FINANCIERS (chiffrables)

- dégâts liés aux inondations,
- travaux de curage des fossés,
- dépréciation touristique,
- pertes agricoles
-



Ouvrage d'art sur la cc-mfpl

Reconstruit après un effondrement.

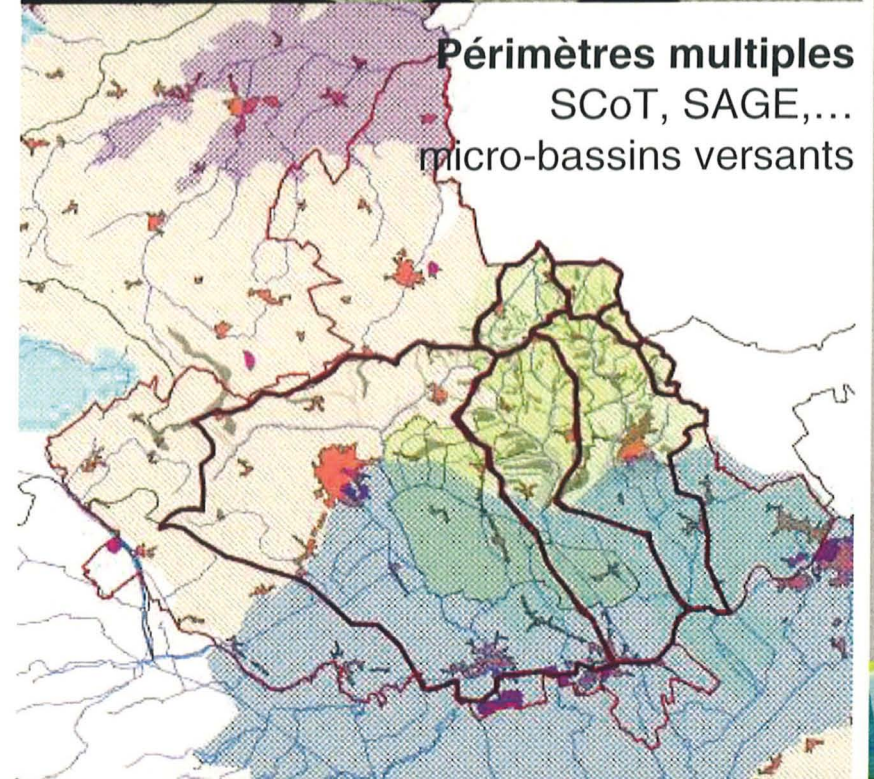
Au croisement d'un fossé et d'une becque



Pourquoi le grand territoire ?

La pertinence d'un périmètre plus large...

- ...parce que la question posée dépasse largement les préoccupations de la commune et du site où se pose le problème.
- ...parce que c'est un problème transversal, qui concerne aussi bien l'amont que l'aval des cours d'eau.
- ...parce que les solutions à apporter doivent être globales et cohérentes
- ...parce que les aménagements proposés doivent être compatibles aux orientations du PLU et lui-même conforme au Scot



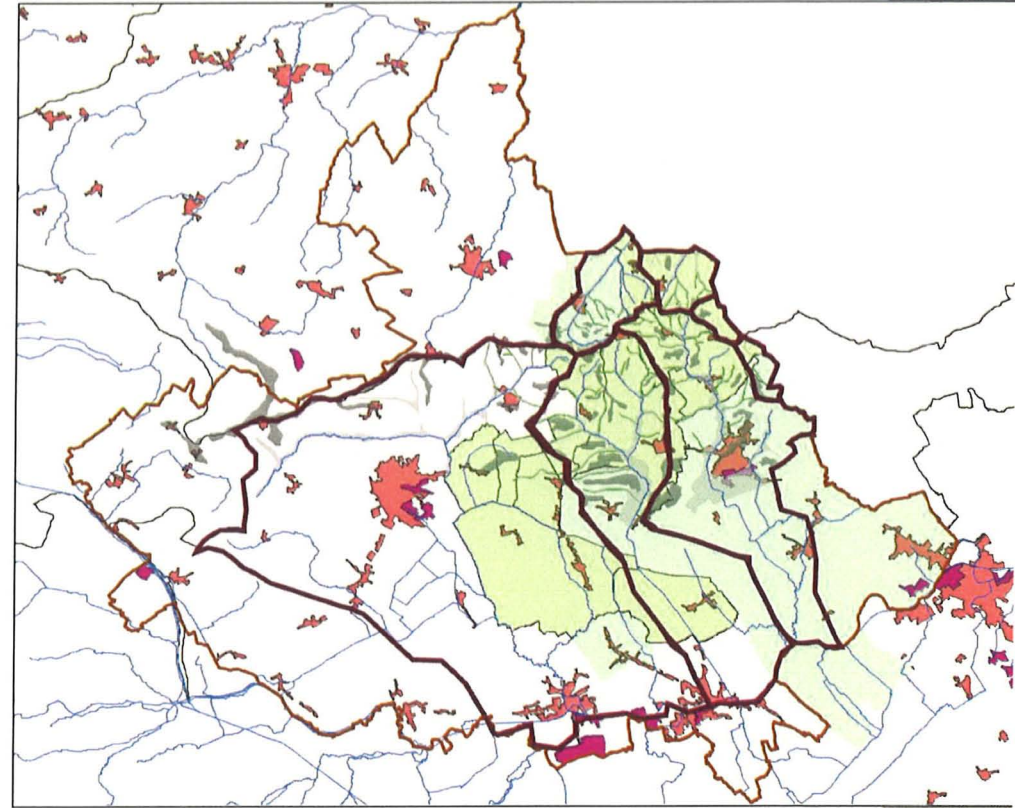
Démarche du CAUE : Réfléchir globalement et agir localement

Pour répondre à et aux éventuels problèmes du même ordre, notre démarche s'articule autour de trois niveaux ou échelles

Niveau 3 (échelle du Scot)

Il correspond au périmètre du Scot. C'est un territoire qui est régi par un document qui fixe les orientations fondamentales de l'aménagement.

Il permet de mieux comprendre la vision et l'ambition des élus et le sens donner à leur territoire.



Démarche du CAUE : Réfléchir globalement et agir localement

Pour répondre à et aux éventuels problèmes du même ordre, notre démarche s'articule autour de trois niveaux ou échelles

Niveau 3 (échelle du Scot)

Il correspond au périmètre du Scot. C'est un territoire qui est régi par un document qui fixe les orientations fondamentales de l'aménagement.

Il permet de mieux comprendre la vision et l'ambition des élus et le sens donner à leur territoire.

Niveau 2 (échelle intercommunalité)

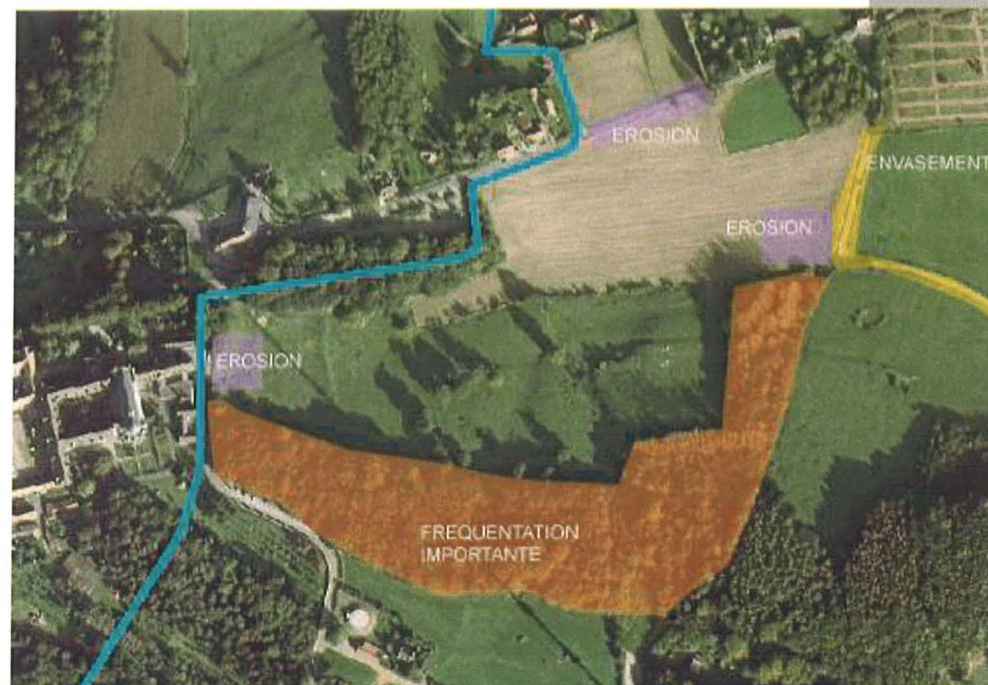
Il permet d'appréhender en amont et en aval les impacts générés par les ruissellements.

Il permet de trouver une réponse globale et cohérente sur le réseau hydrographique compatible avec le SCOT et les PLU.

Niveau 1 (échelle du site)

Il correspond à l'opérationnalité, aux préoccupations majeures des élus.

Il permet la transcription concrète des actions sur le terrain.



Démarche du CAUE : Réfléchir globalement et agir localement

Pour répondre à et aux éventuels problèmes du même ordre, notre démarche s'articule autour de trois niveaux ou échelles

Niveau 3 (échelle du Scot)

Il correspond au périmètre du Scot. C'est un territoire qui est régi par un document qui fixe les orientations fondamentales de l'aménagement.

Il permet de mieux comprendre la vision et l'ambition des élus et le sens donner à leur territoire.

Niveau 2 (échelle intercommunalité)

Il permet d'appréhender en amont et en aval les impacts générés par les ruissellements.

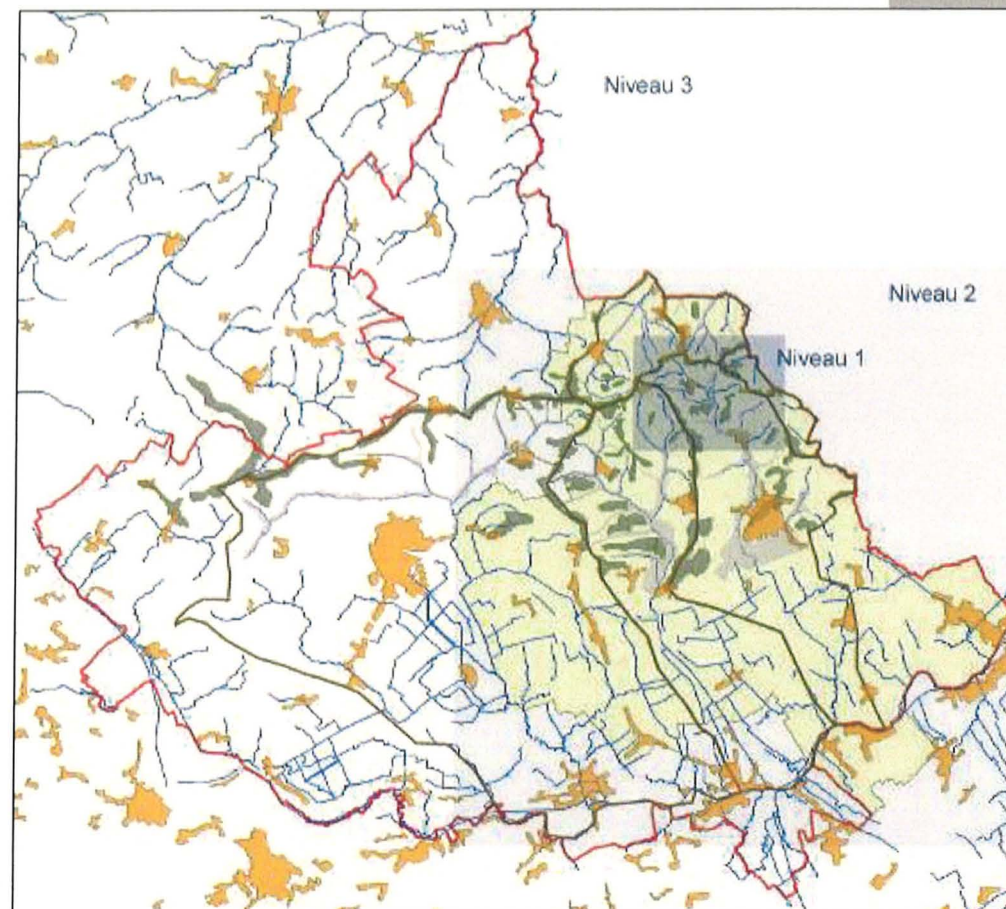
Il permet de trouver une réponse globale et cohérente sur le réseau hydrographique compatible avec le SCOT et les PLU.

Niveau 1 (échelle du site)

Il correspond à l'opérationnalité, aux préoccupations majeures des élus.

Il permet la transcription concrète des actions sur le terrain.

Emboîtement des 3 Niveaux



Propositions CAUE : La démarche CAUE

Une démarche animée par trois principes

Durabilité

C'est une démarche innovante que le CAUE a mis en place pour venir en aide aux collectivités soucieuses d'un aménagement durable de leur territoire et de l'amélioration du cadre de vie des habitants. Au delà du territoire communal, cette démarche s'intéresse à l'environnement de la commune et de l'intercommunalité.

Transversalité

Plus qu'un travail sur la connaissance, plus qu'une action ponctuelle, c'est une découverte du sens de l'environnement naturel, culturel et administratif.

Participation

Les acquis de cette réflexion ont l'avantage de favoriser le dialogue avec la population, les usagers et permettent aussi de s'accorder avec les partenaires du développement .

La démarche du CAUE du Nord

Le temps de la connaissance

ANALYSE PARTAGÉE

Approche scientifique

- vision dynamique
- évolution

Approche sensible et culturelle

- prise de repères
- paysage

Le temps de l'écoute

POINT DE VUE DES ACTEURS

Élus – Techniciens

- éléments de dialogue
- synthèse des projets,

Habitants

- démarche participative
- vision partagée des usages, ...

Identifier les potentialités

Repérer les enjeux

Le temps du projet

PROJETS ET OUTILS

Hierarchiser les projets

Développer des outils

Grands projets

Projets

Opérations

Outils

Le temps du suivi et de l'évaluation

SUIVI ET EVALUATION

Développer des outils de suivi et d'accompagnement

Vers une Analyse partagée en quelques clics

- **Le Niveau 3**
le SCoT
- **Le Niveau 2**
les intercommunalités
- **Le niveau 1**
les sites sensibles

Le Niveau 3 : le SCoT

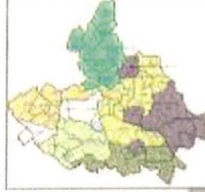
C'est le cadre de référence. Il est le fruit d'un dialogue territorial qui met le point sur les grandes caractéristiques de territoire. Elle guide le développement régional en dégageant le projet.

Partenaires : la collectivité de SCoT

- 45 communes
- 8 communautés de communes, 2 communautés d'agglomération
- 30 zones d'activités économiques
- 124 000 habitants

Objectifs

- réaliser l'avis de l'Etat et de la Région
- développement durable du territoire



Le Niveau 2 : les intercommunalités


Les 3 communes de la communauté de communes, les 10 communes de la communauté d'agglomération et les 10 communes de la communauté de communes de la Vallée de la Somme.

Partenaires : 2 communautés de communes

- 12 communes
- 2 zones d'activités économiques (2000 et 10 000 hab. jusqu'à 8 000 hab.)
- 2 communautés de communes dans leur territoire
- 8 zones d'activités économiques, 2 zones communales, 2 zones communales
- 10 000 habitants (sur le territoire de la SCoT)

Objectifs : passer d'un état de fait

- Complémentarité entre les communes et la Vallée
- Un projet de territoire partagé par tous
- Implication de tous



Le niveau 1 : les sites sensibles

C'est le niveau qui correspond à l'opérationnalité. Il s'agit de définir les zones sensibles du territoire en fonction de leur situation géographique et immobilière pour tenter de résoudre les problèmes cités.



Le Niveau 3 : le SCoT

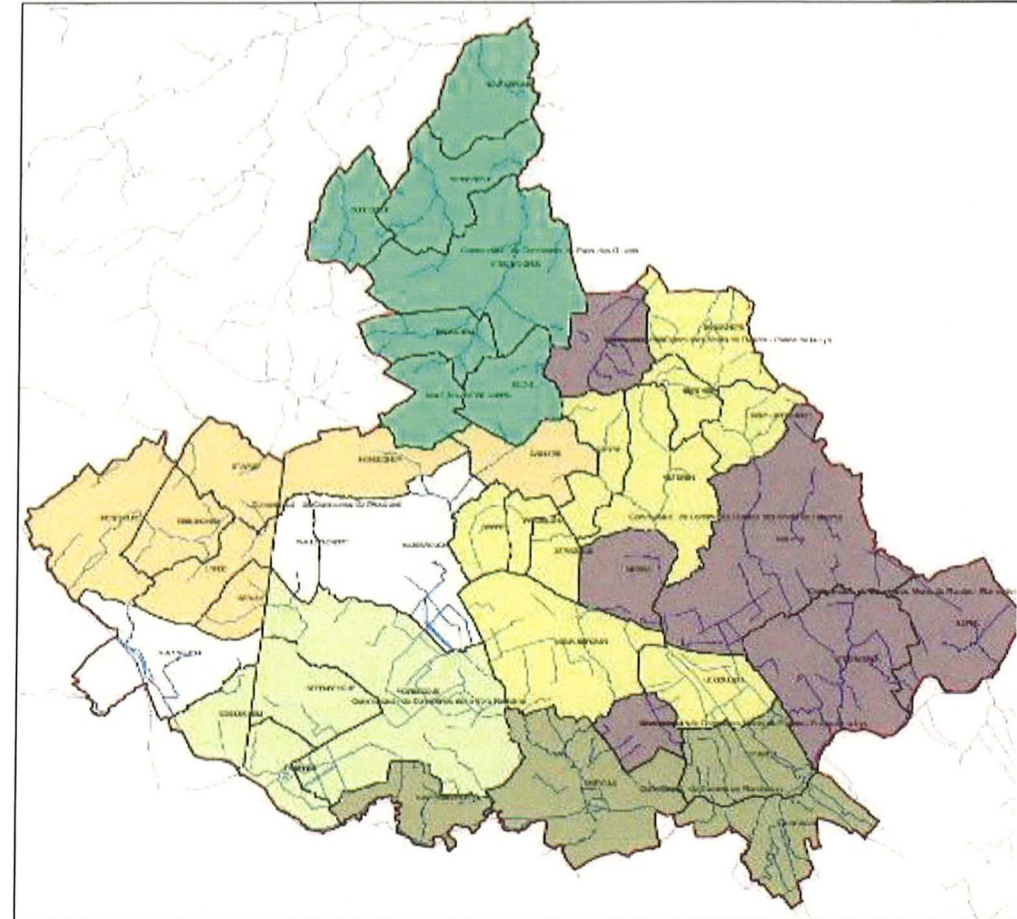
Cette première étape , sous la forme d'un atlas cartographique, fait le point sur les grandes caractéristiques du périmètre. Elle plante le décor dans lequel va se dérouler le projet.

Périmètre : le territoire du Scot

- 45 communes,
- 6 communautés de communes, 3 communes isolées
- 30 zones d'activités économiques,
- 124 000 habitants

Objectifs

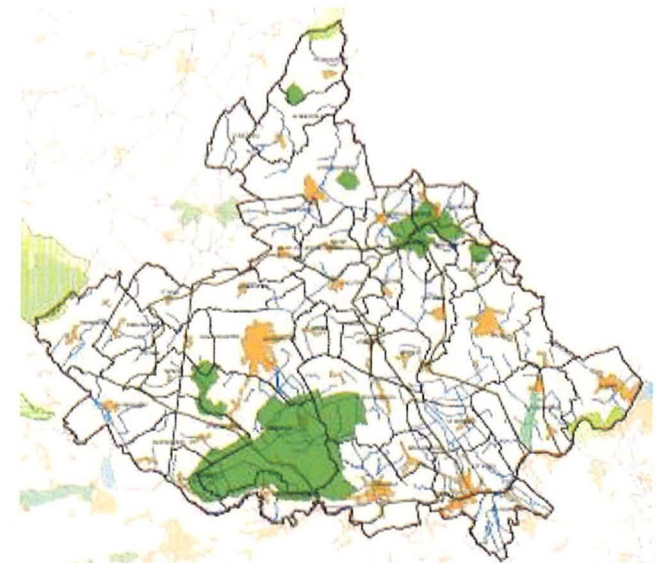
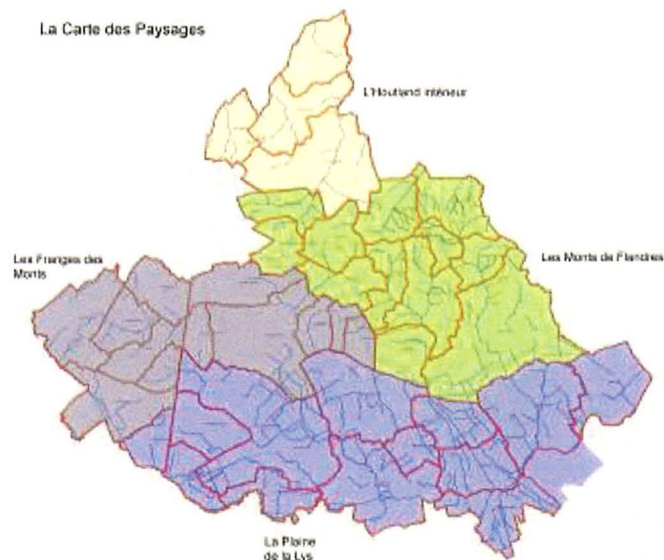
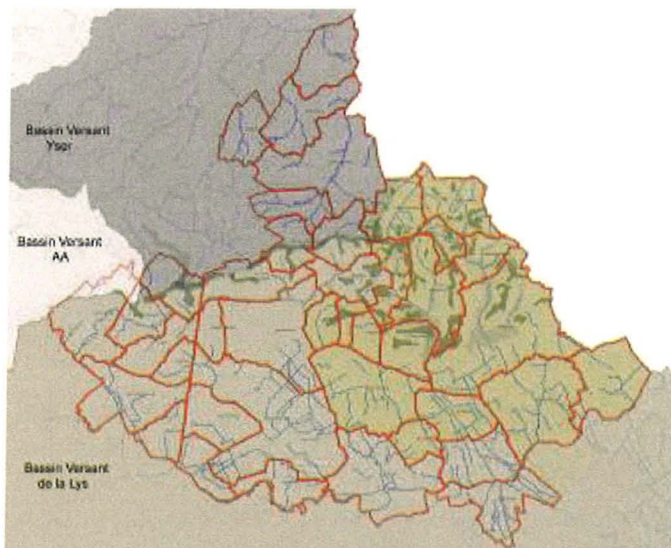
- valorisations des atouts naturels et urbains
- renforcement de l'identité du territoire



Le Niveau 3 : le SCoT

Les caractéristiques

- 3 bassins versants (Lys, Yser, AA)
- 2 types de réseaux hydrographiques (naturel et canalisé)
- 2 unités morphologiques (les monts/versants, plaine)
- 4 entités paysagères (Plaine de la Lys, Monts de Flandre, Houtland Intérieur, Franges des Monts)
- des espaces naturels remarquables (Forêt de Nieppe, Monts de Flandre, la vallée de la Lys)



Le Niveau 2 : les intercommunalités

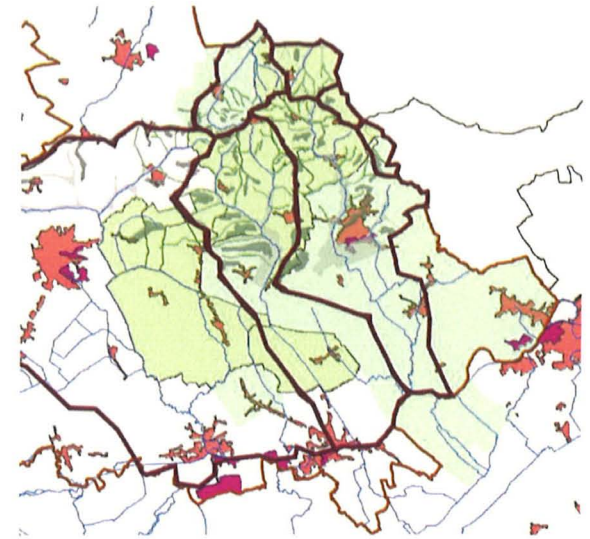
Les 2 communautés de communes forme un territoire cohérent articulant l'entrée sud du SCoT de Flandre intérieure avec l'aire d'influence de Lille

Périmètre : 2 communautés de communes

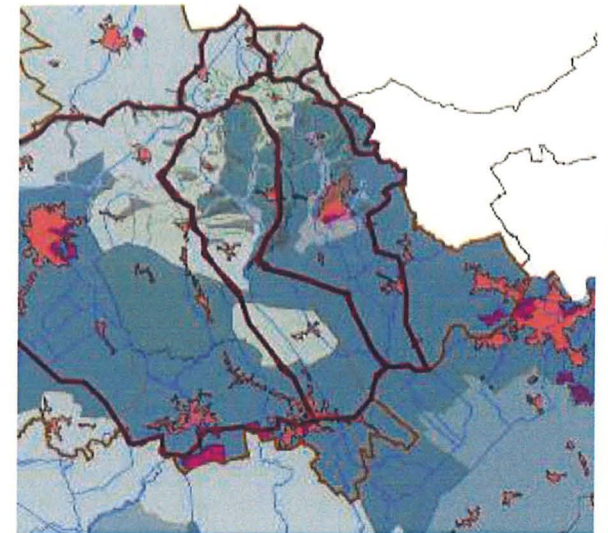
- 17 communes,
- 2 pôles urbains principaux (Bailleul 15 000 hab, Nieppe 8 000 hab)
- 2 communautés de communes dont une éclatée,
- 5 pôles d'activités économiques (3 intercommunales, 2 communales),
- 45 232 habitants (plus du tiers du SCoT)

Objectifs : (issus du PDR de 1998)

- Complémentarité entre les Monts et le Plaine
- Un bassin de vie vivant partout et pour tous
- Maitriser les flux



3 micro-bassins versants

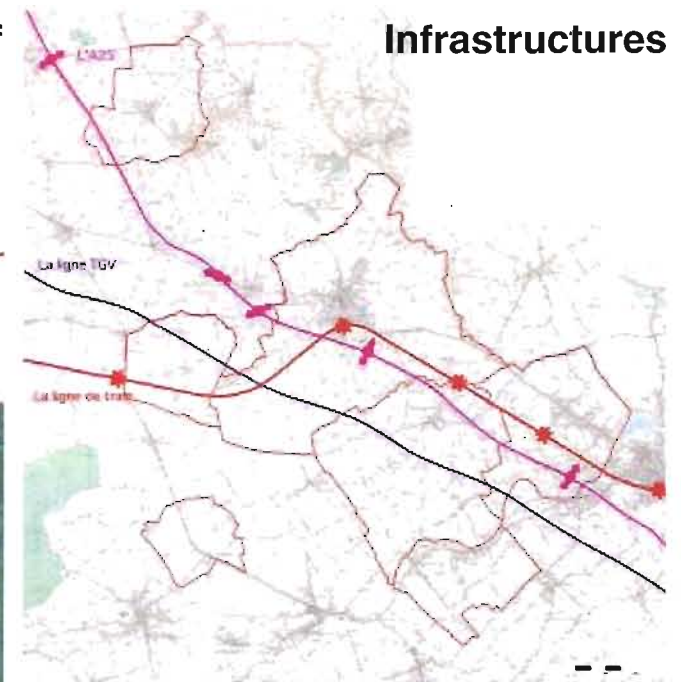
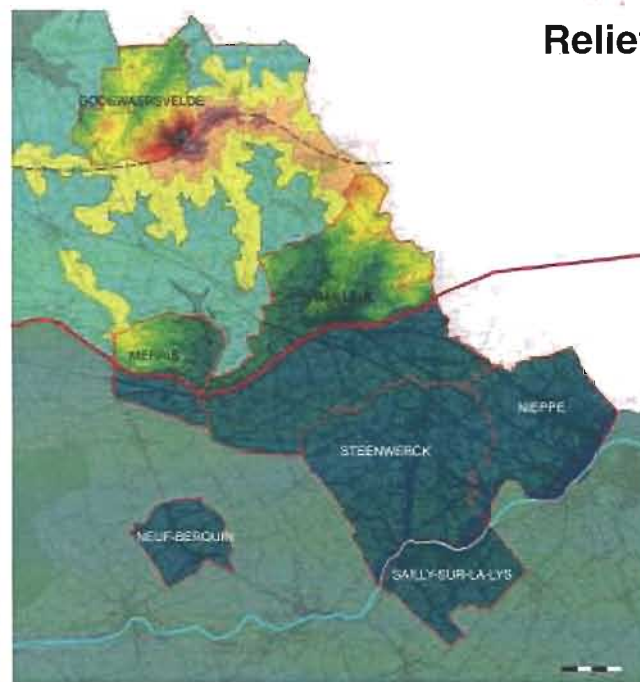
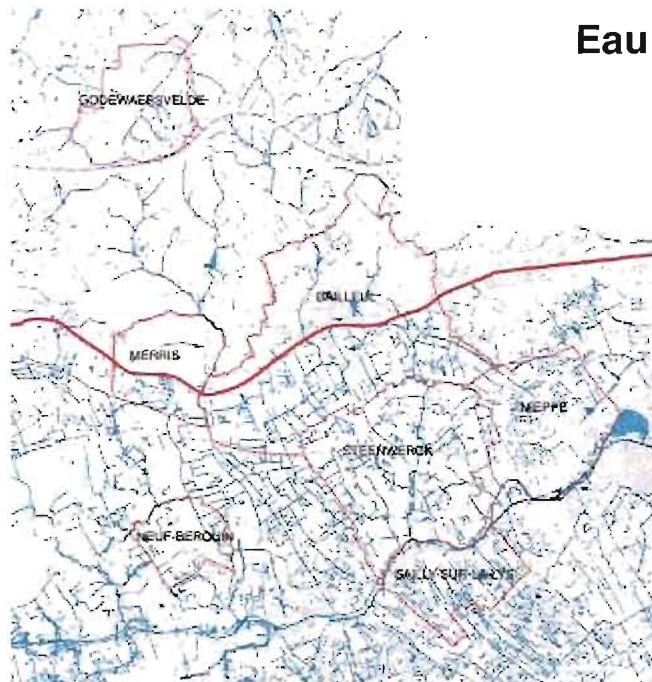


2 grands pôles urbains épaulés par un réseau de villes

Le Niveau 2 : les intercommunalités

Les caractéristiques

- 3 micro-bassins versants, liés aux grandes becques (Serpentine, becques de Saint Jans et de Méteren)
- 2 types de réseaux hydrographiques (Naturel des becques, mares et ancien bras de la Lys; Canalisé des fossés, de la Lys...)
- 2 entités paysagères (Plaine de la Lys et Monts de Flandre)
- 1 site naturel classé (le Mont des Cats sur Godewaersvelde et Berthen)
- Un territoire cloisonné (A25, lignes haute tension, train et TGV...)



Le niveau 1 : les sites sensibles

C'est le niveau qui correspond à l'opérationnalité.

A cette échelle la priorité est de traduire les préoccupations des élus en une action concrète et immédiate pour enrayer les problèmes observés.



Propositions du CAUE

Bâtir un socle de connaissance pour agir

- réalise un *Carnet de territoire*, qui
 - pose les éléments fondamentaux (plateforme d'observation commune)
 - aide à la compréhension du fonctionnement du territoire
 - analyse l'impact des stratégies intercommunales et communales (impact des PLUs, PLUI, SCoT...)
- réalise un *Cahier des charges*, qui
 - met en valeur les potentialités et les enjeux
 - définit la cohérence d'action entre le Site et son Territoire
 - articule Stratégie et Projets

Réaliser une pédagogie de démonstration

- réalise des outils de sensibilisation et de communication
- met en relief les marqueurs du territoire pour une évaluation et un suivi des réalisations

Les partenaires pressentis pour cette mission

Conseil Régional (trame bleue, trame verte), Conseil Général (FDAN environnement, PDIPR, ENS), SDAP, DIREN, DDE, CDT, Pays Cœur de Flandre, Communauté de Communes, SCOT, SYMSAGEL, les moines, les associations, les habitants,....

Cahier des charges pour la demande liée aux érosions

- **Il abordera un certain nombre de thématiques :**

- Bâti (typologie, caractéristiques, densité, ...)
- Espaces publics (hiérarchisation, usage, pression, ...)
- Les mouvements de l'eau et les impacts générés
- Les éléments structurants (infrastructures...)
- ...

- **Il insistera sur :**

- les recommandations générales (à l'échelle de la commune et de l'intercommunalité)
- les recommandations spécifiques à chacun des sites vulnérables identifiés (Cf. concertation des habitants et usagers)
- La hiérarchisation des actions urgentes à réaliser en concertation avec les élus
- Les partenaires techniques et financiers à associer
- La définition des modalités de sensibilisation et de communication (exposition, publications, réunions, ...).



La plaine de la Lys, receptacle des eaux

Démarche du CAUE : Réfléchir globalement et agir localement

Pour répondre à et aux éventuels problèmes du même ordre, notre démarche s'articule autour de trois niveaux ou échelles

Niveau 3 (échelle du Scot)

Il correspond au périmètre du Scot. C'est un territoire qui est régi par un document qui fixe les orientations fondamentales de l'aménagement.

Il permet de mieux comprendre la vision et l'ambition des élus et le sens donner à leur territoire.

Niveau 2 (échelle intercommunalité)

Il permet d'appréhender en amont et en aval les impacts générés par les ruissellements.

Il permet de trouver une réponse globale et cohérente sur le réseau hydrographique compatible avec le SCOT et les PLU.

